JEAN BAUDOUIN

« Gaullisme » et « chiraquisme » : réflexions autour d'un adultère

Au mois de juillet 1979, Claude Labbé constatait que « le produit gaulliste était très demandé sur le marché politique », justifiant ainsi de manière purement mercantile la maintenance d'une certaine tradition gaulliste dans la démarche théorique du RPR. Il n'est pas sûr, quatre années plus tard, que la formation dirigée par Jacques Chirac assumerait toujours cette remarque sur la compétitivité de la doctrine gaulliste. Tout un faisceau d'évolutions et de rectifications, catalysées notamment par la victoire électorale de la gauche en mai-juin 1981, témoigne, au contraire, d'une dérive de plus en plus précise à l'égard des grands héritages. C'est à l'examen de cette « dégaullisation » que prétend ce bref article. Non sans avoir levé, au préalable, deux importantes questions de méthode :

Première question : est-il légitime de s'interroger encore aujourd'hui sur les filiations qui relieraient le discours du RPR aux grands axes du gaullisme ? Sans aucun doute. D'abord parce que le RPR demeure, pour une large part, le produit de la sédimentation progressive du phénomène gaulliste dans toutes les couches de la société française. Même si la mystique tend aujourd'hui à s'effacer au profit de l'institution, la création et le développement du RPR à partir de 1976 en sont indirectement redevables. Ensuite, parce que le RPR présente toujours les idéaux et les valeurs essentielles du gaullisme comme un élément important de son identité partisane. Même si l'on doit reconnaître avec René Rémond que « le temps altère la pureté des filiations », le politiste doit, à l'orée d'une telle recherche, agréer provisoirement cette réclamation et admettre comme objet pertinent d'analyse, l'existence d'un continuum théorique entre

« gaullisme » et « chiraquisme ». A cet égard, on prendra garde d'utiliser comme uniques matériaux d'analyse, les textes théoriques et programmatiques produits par le RPR, ainsi que les commentaires dont ils ont pu faire l'objet de la part des seules instances responsables de cette organisation (1).

Seconde question : est-il possible d'apprécier au plus près le degré de fidélité du RPR au legs intellectuel du gaullisme sans s'astreindre à un minimum d'enquête préalable sur la nature, le sens et la densité du phénomène gaulliste ? La réponse est assurément négative. Las, pour le politiste, elle implique d'aborder frontalement l'incontournable et désespérante question : qu'est-ce que le gaullisme ? Préalable d'autant plus redoutable si l'on sait que le général de Gaulle a toujours insisté sur le pragmatisme foncier de sa démarche et si l'on se souvient avec Alexandre Sanguinetti que « le Général a tout dit et son contraire ». Aussi est-ce avec une humilité toute wébérienne qu'on tentera, non point de déchiffrer l'essence ultime du gaullisme, mais d'évoquer pour mémoire les exégèses dominantes. Une première interprétation paraît devoir être écartée : celle qui assimile le gaullisme à une attitude, un style ou un état d'esprit, elle ne rend pas compte de l'épaisseur du phénomène. A l'autre pôle, une seconde interprétation mérite le même sort, celle qui inclut le gaullisme dans la sphère confinée des idéologies et des cosmogonies : « jamais, écrit F. Goguel, de Gaulle n'a prétendu formuler une interprétation globale, immuable et sans lacune des facteurs qui déterminent le développement des sociétés humaines » (2). Reste l'hypothèse médiane, celle qui honore le gaullisme du titre classique de doctrine. C'est-à-dire un ensemble de principes inspirateurs, soumis en permanence à l'épreuve des réalités empiriques, n'ayant aucune prétention totalisante. Une « certaine idée de la France » et de l'indépendance nationale, une conception de l'Etat exigeante et volontariste, une quête de participation économique et sociale, telles seraient les grandes voûtes du gaullisme, chacune convergeant vers la recherche d'une « troisième voie » entre l'archéo-libéralisme de la droite et le socialisme collectiviste (3).

(1) On se référera, en particulier, aux Assises nationales de Toulouse de janvier 1982, au Congrès extraordinaire du RPR de janvier 1983 et au « Projet » élaboré et diffusé à cette occasion.

(2) F. Goguel, *L'Espoir*, n° 31, juin 1980.

(3) Sur la nécessité d'articuler de manière dialectique les instances souvent composites de la pensée gaulliste, on se reportera avec profit à la stimulante étude de P. Guiol : « Par-delà le descriptif : quelques réflexions pour une approche dialectique du gaullisme », Actes du Colloque organisé par l'Institut Charles-de-Gaulle, avril 1980.

C'est à l'aune de ces principes fondateurs que le politiste peut estimer la persistance éventuelle d'une influence gaullienne dans la rhétorique et la pratique actuelles du RPR.

I. — UNE MUTATION THÉMATIQUE SPECTACULAIRE

Il faut d'abord rendre cette justice au RPR qu'il ne cherche pas à cacher les libertés prises à l'égard du « dogme ». Dès le mois de juillet 1979, Jacques Chirac déclarait : « Nous n'avons plus l'originalité que nous avions dans le passé... les idées gaullistes ne peuvent plus constituer le seul support de notre action... notre attitude doit être celle d'un très large recrutement, d'une très large ouverture » (4).

Il faut admettre également qu'une incontestable fidélité persiste dans le domaine institutionnel. Le RPR s'en tient pour l'essentiel à l'interprétation traditionnelle de la Constitution, à sa dynamique présidentialiste, à son refus du scrutin proportionnel, à ses règles de cohabitation entre Président de la République et Premier ministre. A l'inverse de MM. Barre et Giscard d'Estaing qui plaident pour des lectures beaucoup plus laxistes du texte de 1958.

Pourtant, force est de reconnaître qu'au fil des ans le RPR s'est progressivement dépouillé de ses ascendances gaulliennes pour céder aux charmes discrets du néo-libéralisme. Et cela au prix de trois ruptures significatives.

Déplacement des enjeux symboliques

Le révisionnisme du RPR puise à deux sources objectivement convergentes : le renouveau de la pensée libérale, d'une part, l'accession ponctuelle au pouvoir d'Etat d'une coalition « socialo-communiste », d'autre part. La première lui offre une panoplie parfaitement apprêtée de problématiques brutalement réactivées outre-Manche par la crise de l'Etat-Providence. La seconde lui permet d'illustrer de manière claire et pédagogique la validité exemplaire de ses nouvelles hypothèses. Quelle meilleure preuve de l'excellence des principes libéraux que le délire étatiste du couple « socialo-communiste » !

A la racine, un constat historique qui ne manque pas d'allure et que les travaux complémentaires du Club 89 et du Club de l'Horloge tentent d'enrichir : l'inachèvement de la Révolution de 1789.

(4) *Le Monde*, 10 juillet 1979.

« Depuis 1789, écrit par exemple Alain Juppé, l'humanisme s'est accompli dans l'ordre du politique : le sujet y est devenu citoyen. Mais dans l'ordre économique et social, la citoyenneté n'a pas pénétré, la révolution de la liberté et de la responsabilité personnelle y reste à faire » (5). La réhabilitation de la « liberté d'entreprendre » devient ainsi le grand enjeu de la période actuelle qui doit inspirer et innerver l'ensemble des propositions formulées par le RPR. Elle se conjugue avec une seconde appréciation qui ne s'embarrasse ni de nuance, ni de subtilité : « Les Français, écrit B. Pons, auront à choisir entre les marxistes et les républicains » (6). Le RPR emprunte ainsi aux représentants de la « nouvelle philosophie » et de la « nouvelle droite » l'idée selon laquelle le clivage dominant de la société française n'oppose plus la droite et la gauche mais la démocratie et le totalitarisme. Hypothèse qui le conduit à corriger les distinctions magnanimes qu'il établissait auparavant entre socialisme et communisme : « Sous beaucoup de ses avatars, indique ainsi J. Chirac, le socialisme n'est qu'un marxisme honteux de dire son nom ; il apparaît aujourd'hui que son inspiration est marxiste si l'on en juge par la place donnée à la lutte des classes et par la vague d'étatisme qui commence à nous submerger » (7). Le RPR avalise la thèse du totalitarisme à deux vitesses : entre le socialisme et le communisme la différence n'est pas de nature mais de degré, d'un côté, le despotisme abrupt et asiatique du PCF, de l'autre, le despotisme doucereux du PS prophétisé jadis par Alexis de Tocqueville !

Manifestement, il ne s'agit pas de la part du RPR d'un modeste badigeonnage qui laisserait intacte la substance originelle du gaullisme. Celui-ci puisait dans la tradition bonapartiste du nationalisme français et dans les institutions réformistes de son chef l'essentiel de son bagage doctrinal. Le « chiraquisme » s'inscrit sans originalité dans ce grand mouvement de ressourcement idéologique des droites occidentales qui, dans la lignée de F. Hayek et M. Friedman, tente de redonner toute sa tonicité à la pensée libérale. Eloge de la « liberté d'entreprendre », recherche d'un « nouvel humanisme », promotion de « l'idéal républicain » : tels sont les nouveaux phares autour desquels s'étage le projet social et culturel du RPR éclipsant sans ménagement les vieux thèmes gaulliens de la grandeur, de l'indépendance et de la participation. « Une certaine idée de la liberté » s'est substituée à « une certaine idée de la France ».

(5) A. Juppé, Cinq libertés pour la France, *Le Monde*, 1er octobre 1983.
(6) B. Pons, Assises de Toulouse, *Le Monde*, 24 janvier 1982.
(7) J. Chirac, *Le Monde*, 7 mai 1982.

Réévaluation du rôle de l'Etat

L'Etat est, sans conteste, la principale victime de ce mouvement de rectification. La disqualification soudaine du phénomène étatique s'exprime sous trois formes harmonieusement complémentaires :

1) Un constat historique, aux accents proudhoniens, tout d'abord. L'Etat par une sorte de procès endogène commun à l'ensemble des sociétés industrielles ne cesse d'enfler et d'étendre ses rêts à l'ensemble de la société. Cette extension, longtemps affectée d'un signe positif (le mythe nourricier de l'Etat-Providence !), devient une omniprésence maladive et castratrice qui démobilise les producteurs et alanguit les citoyens. C'est ce processus mortifère qu'il importe de rompre : « L'Etat, écrit Michel Aurillac, est un garant et non un gérant, l'Etat ne se justifie que parce qu'il est au service de la nation, il faut donc lutter contre son hypertrophie » (8).

2) Un diagnostic ponctuel, ensuite. La victoire du « socialo-communisme », loin de desserrer l'étau, redouble, au contraire, les effets pervers de l'intervention étatique. « Le socialisme à la française, dit J. Chirac, c'est la religion de l'Etat-Providence. C'est l'idée que seul l'Etat est force de progrès et d'évolution, que seul l'Etat peut changer la vie. La logique de ce socialisme est implacable. Elle conduit à l'élimination de tout contrepoids, elle constitue une menace pour les libertés » (9). Dans une intervention plus affinée prononcée devant le Club 89, son secrétaire, Michel Aurillac, tout en admettant que le socialisme français n'est pas encore comparable à l'hitlérisme, dénombre néanmoins les trois « signes précurseurs du totalitarisme » : l'information, captée et muselée par les émissaires de l'Elysée, l'école, atteinte dans son dualisme historique par le projet moniste d'un grand service public laïque, unique et national, la nationalisation, surtout, qui décourage les producteurs et livre à la bureaucratie des pans entiers de l'appareil productif. C'est là qu'aux yeux du RPR git fondamentalement la « déviation totalitaire » : le socialisme français, richement épaulé par les communistes, reconstitue sournoisement à l'ombre d'une Constitution formellement républicaine un ensemble de processus qui établissent et renforcent le double monopole de l'Etat et de l'Idéologie sur la société civile.

3) Une thérapeutique radicale, enfin. « Il faut libérer les forces productives en contraignant l'Etat à regagner sa place » (10). Le fleuve étatique doit peu à peu rentrer dans son lit. Inversement, le

(8) M. Aurillac, réunion du Club 89, *Le Monde*, 11 octobre 1983.
(9) J. Chirac, Assises de Toulouse, *Le Monde*, 26 janvier 1983.
(10) *Le Monde*, 26 janvier 1982.

marché doit redevenir le grand régulateur de la vie économique et sociale. Trois propositions sont ainsi régulièrement énoncées par le RPR, afin d'apurer les dettes du « social-étatisme » :

— En premier lieu, déplanifier et déréglementer l'ensemble de l'activité économique et sociale : « Ce n'est pas l'Etat qui produit la richesse d'un pays, son rôle est seulement d'en prélever une partie pour corriger ainsi les injustices » (11). Tout doit être mis en œuvre pour recréer autour des producteurs un environnement favorable : liberté d'entreprise, recul du prélèvement obligatoire, diminution massive de la pression fiscale.

— En second lieu, dénationaliser et débureaucratiser l'économie. Depuis deux ans, le RPR propose une vaste dénationalisation de l'économie englobant non seulement les entreprises abusivement nationalisées du secteur concurrentiel mais également un certain nombre d'entreprises nationalisées en 1945 : « Les groupes que le capitalisme d'Etat s'est constitué au fil des ans, en 1981, mais aussi dans un passé plus lointain, devront être transférés à la nation et remis en situation de concurrence, nous irons très loin dans cette voie » (12).

— En troisième lieu, démembrer le système de protection sociale instauré en France après la guerre. Ce système impose à l'économie française un surcoût intolérable en même temps qu'il infantilise les citoyens. Le RPR demande ainsi que soit précisée « la notion de solidarité de façon à la distinguer de l'assurance tout risque qui entrave toute initiative et supprime toute responsabilité ». L'assurance volontaire est ainsi conviée à prendre le relais au moins partiel de la cotisation sociale.

On mesure mieux là encore les distances considérables prises par le RPR à l'égard de ses hérédités gaulliennes. En décembre 1979, Jean Méo, interviewé par la revue *L'Appel*, revendiquait encore fièrement l'héritage : « Nous croyons profondément au Plan comme une ardente obligation, nous sommes très gaullistes sur ce point, le Plan est la traduction d'une volonté politique dans le domaine économique et social » (13). Il est clair aujourd'hui que la référence passagère à une « planification souple et incitative » n'est plus dans le discours du RPR qu'une pieuse évocation lorsqu'elle n'est pas purement et simplement gommée des tables officielles. C'est tout le volontarisme économique et saint-simonien du gaullisme qui passe ainsi à la trappe.

(11) *Ibid.*
(12) J. Chirac, Congrès extraordinaire du RPR, *Le Monde*, 25 janvier 1983.
(13) Revue *L'Appel*, décembre 1979.

Réhabilitation des solidarités occidentales

Le renversement théorique opéré par le RPR n'aurait pas été aussi spectaculaire s'il n'avait également impliqué ses grands objectifs de politique extérieure. Lorsqu'on sait la place qu'assignait le général de Gaulle à la grandeur de la France et à l'autonomie de sa politique étrangère, il est clair que le politiste tient là un révélateur de fidélité particulièrement démonstratif. Or, là encore, le discours chiraquien est parsemé d'évolutions spectaculaires qui attentent singulièrement au grand mythe gaullien d'une France libre et indépendante :

— Le RPR réévalue, tout d'abord, les jugements portés sur la construction européenne. Depuis le mois de juin 1983, J. Chirac, tout en maintenant une certaine défiance à l'égard de la Commission de Bruxelles, se déclare favorable à un accroissement conjugué des compétences du conseil des ministres et du Parlement européen. On est loin de la tonalité très antieuropéenne de la campagne menée en 1979 pour la première élection du Parlement au suffrage universel.

— Surtout, le RPR se distancie très nettement des usages dissuasifs et nationaux assignés par le général de Gaulle à la force de frappe française. Le voyage effectué au mois de janvier 1983 par J. Chirac aux Etats-Unis, ponctué notamment par une visite au Président Reagan, est l'occasion de brutales redéfinitions. Après avoir réaffirmé l'attachement du RPR à l'Alliance atlantique — « chaque fois que l'essentiel est en cause, la France reste un allié sûr, probablement le plus sûr en Europe » (14) —, le chef du RPR plaide pour un renforcement des liens militaires entre la France, les Etats-Unis et l'Europe : « Tout doit être fait, déclare-t-il, pour améliorer l'indispensable couplage stratégique entre le système des Etats-Unis et la défense de l'Europe » (15). C'est néanmoins à l'occasion d'une visite en Allemagne fédérale, fin octobre 1983, que la « dégaullisation » de la politique étrangère apparaît sous ses jours les plus crus : « Dans moins de cinq ans, avec le système des têtes multiples, les forces nucléaires britanniques et françaises auront augmenté considérablement. Cela représente une force et une capacité de dissuasion qui ne pourront aboutir qu'à une force européo-américaine et cette force on ne peut l'envisager sans que l'Allemagne y participe directement au niveau de la responsabilité » (16). Réinsertion de la France dans le giron atlantiste, remise en cause *de facto* de la capacité autonome de la France en matière de dissuasion nucléaire, intégration

(14) *Le Monde*, 14 janvier 1983.
(15) *Ibid.*
(16) *Le Monde*, 19 octobre 1983.

de l'Allemagne dans une nouvelle mouture, nucléaire cette fois, de Communauté européenne de Défense, on peut légitimement se demander ce qu'il reste de la décision historique prise par le général de Gaulle de retirer la France de l'OTAN en 1964 !

Cette réintégration du RPR dans les grandes solidarités idéologiques et stratégiques de l'Occident a reçu une confirmation éclatante au mois de juillet 1982 lorsque J. Chirac a reçu à Paris les représentants de l'Union démocratique européenne qui regroupe dans le cadre de la CEE l'ensemble des partis libéraux occidentaux. Il est loin le temps où le RPR n'avait pour précieux compagnons de route que le Fianna Fail irlandais et quelques nationalistes danois !

II. — UNE RENTABILITÉ POLITIQUE PROBLÉMATIQUE

Il n'est jamais facile d'expliquer les réajustements thématiques auxquels se livrent périodiquement les formations partisanes. On pressent, de manière générale, qu'elles tendent à actualiser leurs hypothèses théoriques et à maximiser leurs chances de développement politique dans un univers social marqué par la prégnance des idées et des signes. Aucun outillage scientifique ne permet, cependant, de mesurer avec précision le degré de fonctionnalité de telles mutations par rapport aux perspectives stratégiques qu'elles sont censées féconder.

En l'espèce, l'évaluation est d'autant plus problématique que les différents électorats de la droite française manifestent une très grande porosité dans leurs attitudes et ne reflètent que de manière très résiduelle les riches distinctions établies par l'historien des idées politiques entre une droite bonapartiste et autoritaire et une droite orléaniste et libérale. La quasi-totalité des enquêtes réalisées auprès de l'électorat des formations de droite révèle, en effet, qu'il se divise beaucoup moins sur des clivages idéologiques clairs et pertinents qu'en fonction de sensibilités différentes à l'égard des divers protagonistes du jeu, l'aptitude à battre l'adversaire historique étant à cet égard un facteur déterminant. Il y a fort à parier que la percée électorale réalisée depuis deux ans par le RPR tient moins à la valeur communicative des idées libérales qu'au crédit dont il bénéficie en tant que parti d'opposition cohérent et homogène.

Pour toutes ces raisons, le politiste ne peut, à l'égard d'un phénomène tel que la « dégaullisation » du RPR, que se risquer à des hypothèses plurielles dont la force prédictive est nécessairement fragile.

— De manière immédiate, le glissement thématique du RPR sanctionne l'inadaptation d'un certain style aux nouveaux enjeux du combat politique. Deux événements ont vraisemblablement précipité l'aggiornamento du « mouvement gaulliste » : l'échec cinglant de Michel Debré aux élections présidentielles de mai 1981, le caractère quelque peu dérisoire de l'appel lancé par J. Chirac depuis l'hôpital Cochin. La pratique imprécatoire de l'appel, la dramatisation volontaire des situations, l'invitation fiévreuse au sursaut national : il est clairement apparu en ces deux occasions que les piliers traditionnels de la symbolique gaulliste ne correspondaient plus aux nouvelles exigences de la lutte idéologique. Ne se décrète pas Bonaparte qui veut ! Marx nous a légué sur ce thème quelques pages impérissables.

— De manière générale, la mue thématique du mouvement « gaulliste » n'est que l'ombre portée d'un processus plus vaste et plus profond qui tend à « normaliser » le RPR et à l'intégrer à la grande diaspora des partis libéraux-conservateurs occidentaux. En dépit de son sigle, la création du RPR marquait déjà une rupture par rapport au schéma gaulliste du rassemblement. Il était assez logique que cette banalisation partisane se prolonge au niveau des référents théoriques et programmatiques. Cette évolution n'a pu qu'être favorisée par le déclin des « gaullistes historiques » et l'émergence au sein des instances dirigeantes du RPR d'une génération jeune et pragmatique, qui n'a pas vécu dans sa chair les pages glorieuses du gaullisme et qui, pour l'essentiel, a fait ses classes dans le sillage terrien et gestionnaire de G. Pompidou. Après tout, pourquoi le gaullisme n'aurait-il pas lui aussi ses thermidoriens !

— Il semble, pourtant, que ce soit dans les impératifs du nouveau champ politique et social ouvert par la victoire de la gauche qu'il faille chercher les ressorts profonds du renversement thématique opéré par le RPR. Depuis 1974, le mouvement « gaulliste » est, en effet, confronté à une situation inédite : il ne s'agit plus de garder le pouvoir mais de le reprendre. Un tel objectif suppose deux conditions étroitement complémentaires : d'une part, reconquérir au sein de l'opposition une hégémonie malmenée par sept années de « giscardocentrisme », d'autre part, ébranler les influences traditionnelles de la gauche au sein du bloc salarial. Rapportées à ces buts, les thématiques néo-libérales apparaissent comme les vecteurs intellectuels d'un double processus de mobilisation politique et sociale destiné à rouvrir au RPR les avenues du pouvoir.

1. *Reconquérir l'hégémonie au sein de la droite*

Aux lendemains de la victoire électorale de la gauche en mai-juin 1981, l'objectif le plus immédiat du RPR est de retrouver les rentes de situation qui étaient les siennes entre 1958 et 1974 au sein de la droite française. Il dispose pour cela de deux atouts : d'une part, le discrédit qui s'attache désormais au Parti républicain et à V. Giscard d'Estaing présentés comme les responsables de la défaite, d'autre part, le désarroi qui s'empare des différentes composantes de l'UDF privées brutalement de sève et de chef et renvoyées à leurs particularismes originels, discrédit et désarroi qui ne font que souligner en négatif la crédibilité de la formation « gaulliste ».

Dans cette optique, le ralliement à la problématique néo-libérale prive définitivement l'UDF de l'originalité qui était la sienne, du supplément d'âme que lui procurait l'attachement à un « libéralisme avancé » par opposition au bonapartisme archaïsant du RPR. Celui-ci, en subtilisant au « giscardisme » ses thématiques les plus porteuses, compte réaliser aux lieux et places du Parti républicain l'hégémonisation idéologique des droites autour d'un projet clairement néo-libéral. Surtout, elle place le RPR en parfaite osmose avec toute cette constellation de professions indépendantes dont l'appui est indispensable pour devenir un grand parti conservateur. Si l'efficace d'une « idéologie » réside moins dans la cohérence interne de ses énoncés que dans son aptitude à se mouler sur l'ethos spontané de certaines coucbes sociales, force est d'admettre que le RPR, par le détour du néo-libéralisme, multiplie les clins d'œil et épouse au plus près le « sens commun » de ce qu'une terminologie ambiguë mais commode nomme encore « classes moyennes ». Comme si le mot d'ordre du parti était d'éviter toute espèce de violence qui pourrait être faite à la sensibilité immédiate de ces différentes catégories sociales.

Comment, en effet, la grande nébuleuse des classes moyennes ne se reconnaîtrait-elle pas dans les descriptions catastrophistes qui lui sont faites de la société socialiste, univers inhumain où l'idéologie légifère et où le fonctionnaire prolifère ! Comment les patrons, commerçants et artisans n'applaudiraient-ils pas J. Chirac lorsque celui-ci dénonce « les impôts antiéconomiques qui frappent l'outil de travail, qu'il s'agisse de l'injuste impôt sur les grandes fortunes, de l'absurde taxe professionnelle ou de la kafkaienne taxation des plus-values » (17). Comment les médecins, les architectes,

(17) J. Chirac, Congrès extraordinaire du RPR, *Le Monde*, 25 janvier 1983.

les entrepreneurs, les agriculteurs n'acquiesceraient-ils pas à un discours qui flétrit le prélèvement obligatoire et la pression fiscale en même temps qu'il exalte à la manière de Margaret Thatcher le goût du risque, la vertu de l'effort, le sens des responsabilités. Plus généralement, deux autres considérations ajoutent encore à cette harmonie intellectuelle :

Tout d'abord, dans la droite ligne du libéralisme classique, le RPR stigmatise l'Etat-Providence mais exalte l'Etat-Gendarme. Il a vite senti tout le profit qu'il pouvait retirer de cette idéologie « sécuritaire » qui, en période de dépression sociale, fleure si spontanément de l'opinion moyenne. De là, la dénonciation systématique du laxisme gouvernemental face au terrorisme, la mise en évidence des complaisances à l'égard des délinquants, la campagne quasi permanente menée contre M. Badinter symbole de cette démission. Lorsque C. Pasqua s'écrie au Congrès extraordinaire du RPR — « Nous voulons plus d'Etat et moins de bureaucratie » (18) — il exprime bien les deux registres sur lesquels joue en alternance le RPR : fustiger le trop-plein d'Etat lorsque celui-ci nationalise, réglemente et pressure, incriminer l'absence d'Etat lorsque celui-ci est confronté à la sécurité des personnes et des biens.

Ensuite, le RPR, tirant les enseignements du septennat giscardien, prend soin de distinguer le libéralisme de facture thatchérienne du « libéralisme social » de M. Giscard d'Estaing. L'objectif n'est pas de séduire les « déçus du socialisme » en ravissant à l'adversaire certaines de ses idées mais de souder les catégories productrices autour de thèmes clairs et mobilisateurs. Lorsque J. Toubon, aux 3e Assises nationales du RPR, déclare : « Pas le féminisme mais la famille et la femme, pas l'écologie mais le travail et le niveau de vie, pas le régionalisme mais la nation, pas la permissivité mais la morale » (19), il signifie clairement que le RPR n'acceptera aucune espèce de transgression idéologique à l'égard de ses clientèles sociales. C'est, là aussi, une rupture non négligeable par rapport au gaullisme.

2. *Déconstruire l'influence de la gauche sur le salariat*

Un parti comme le RPR, parti de gouvernement par excellence, ne peut, pour autant, camper en permanence sur le pré carré des « classes moyennes ». D'abord, parce que leur place et leur nombre tendent à diminuer au sein de la société française, ensuite, parce

(18) Ch. Pasqua, *Le Monde*, 24 janvier 1983.
(19) J. Toubon, *Le Monde*, 26 janvier 1982.

qu'il doit impérativement gagner sur le bloc salarial sauf à connaître une crispation de type poujadiste. Dans un tel contexte, la vulgate néo-libérale constitue-t-elle la meilleure médication pour attirer au RPR les bataillons salariés sans lesquels la victoire finale est impossible ? *A priori*, non. L'idéal thatchérien de l'Etat-minimal ne semble pas de nature à dynamiser les vastes cohortes de la fonction publique. Surtout, la volonté de tailler à vif dans les acquis historiques de l'Etat-Providence ne peut qu'inquiéter l'ensemble des travailleurs. Mais dans le même temps, le RPR ne peut ignorer que l'Etat socialiste engagé dans une dure politique d'austérité sociale crée à son corps défendant d'importants « gisements » d'incertitude et de mécontentement qu'il serait absurde de ne pas exploiter. Le RPR tente, par conséquent, de gérer avec le maximum de doigté les contradictions que génère naturellement l'adhésion au néo-libéralisme dans son approche de l'univers salarié.

Il porte, tout d'abord, une attention particulière au personnel d'encadrement qui, lui, peut aisément se retrouver dans la problématique néo-libérale. La volonté de re-motiver les décideurs, le refus des utopies égalitaires, la dénonciation d'une fiscalité dévorante, autant de thèmes communs au RPR et à la CGC. Il n'hésite pas, pour autant, au cours du Comité central du 20 novembre 1982, à proposer une « charte des salariés » qui, à bien des égards, puise dans le vieux répertoire social du RPR et du gaullisme : amplification de l'actionnariat ouvrier, renouveau du contractualisme, « participation des travailleurs aux décisions qui conditionnent leur vie quotidienne ». Depuis 1983, le discours stratégique du RPR tend même à s'affiner dans deux autres directions. D'une part, le RPR prend soin de distinguer les outrances économiques de la gauche de ses acquis sociaux, on éliminera les premières sans pour autant gommer les seconds, retraite à 60 ans, semaine de 39 heures, 5e semaine de congés payés : « Nous conserverons ce qui constitue une avancée sociale » (20), « les acquis sociaux ne seront pas remis en cause » (21). Même les lois Auroux ne sont pas franchement bannies. J. Chirac n'a-t-il pas déclaré à titre personnel qu'il ne reviendrait pas sur leur application ! Comment, en effet, pourrait-il sans paraître se déjuger, réactualiser la « participation » et ferrailler dans le même temps contre des lois qui, justement, tentent de développer les droits d'expression des salariés dans l'entreprise ! Quitte à violenter quelque peu les craintes naturelles des PME devant les risques de soviétisation

(20) *Le Monde*, 20 avril 1982.
(21) *Ibid.*, 7 novembre 1982.

des entreprises. D'autre part, le RPR tente de redéfinir son approche traditionnelle du syndicalisme francais. En avril 1982, Bernard Pons déclarait : « Il ne faudrait pas confondre les droits des travailleurs et les droits en faveur des syndicats » (22), reprenant à son compte la vieille distinction gaulliste entre une masse de travailleurs non syndiqués et une minorité de travailleurs politisés. Or, là encore, le RPR tente d'exploiter à son profit la césure qui ne cesse d'augmenter entre les syndicats « marxiste » et les « syndicats réformistes ». Le soutien presque tapageur apporté à FO, à la CFTC et à la CGC lors des élections aux organismes de Sécurité sociale en octobre 1983 marque une nouvelle estimation de la notion de représentativité salariale. Pourquoi le RPR n'admettrait-il pas les monopoles de la « bande des cinq » dès lors que les organisations sages et responsables reprennent le dessus ? Enfin, à l'échelon local, l'élection municipale de Dreux a montré que le RPR ne dédaignait pas l'argument « raciste », fût-ce par liste interposée, dès lors qu'il permettait une percée significative en milieu ouvrier.

Au cours de son périple américain de janvier 1983, J. Chirac, interrogé par des journalistes américains sur son attitude à l'égard du gaullisme, eut cette réponse : « Le gaullisme est une pensée pragmatique, non doctrinale. Elle a changé quand le monde a changé. Nul ne sait ce que le général de Gaulle dirait aujourd'hui, mais je crois qu'il dirait la même chose que moi » (23). On ne peut qu'être sceptique devant cette ruse quasiment hégélienne qui inscrit au crédit de la « méthodologie » gaulliste des positions qui, pour l'essentiel, constituent l'antithèse de la « doctrine » gaulliste. Il n'appartient pas au politiste de porter un jugement moralisateur sur des évolutions que tous les dépositaires attitrés du Verbe gaullien ne manquent pas de classer au chapitre des hautes trahisons. Mais pourquoi ne pas dire les choses clairement et simplement : même si le RPR reste légitimiste dans sa démarche institutionnelle et réserve toujours certaines faveurs à la « participation », sa thématique quotidienne n'a plus guère à voir avec les hypothèses fondamentales du gaullisme. Il fait sien aujourd'hui tout cet ensemble de propositions qui sont en quelque sorte l'ordinaire du discours néo-libéral : critique de l'Etat-moloch, exaltation du marché, apologie des valeurs individualistes et libérales.

A cet égard, l'historien des idées ne saurait rester insensible à cette actualisation. Celle-ci congédie sans aménité les distinctions

(22) *Ibid.*, 20 avril 1982, conseil politique du RPR.
(23) *Le Monde*, 15 janvier 1983.

qu'établissait René Rémond entre la droite libérale, cosmopolite et orléaniste et la droite autoritaire, nationaliste et bonapartiste. Pour la première fois peut-être de leur histoire, la quasi-totalité des composantes de la droite française parlent le même langage, même si chacune d'elles, pour d'évidentes raisons politiciennes, tente de préserver certains particularismes génétiques. L'évolution doctrinale du RPR, en rejetant au musée l'bétérodoxie gaulliste, scelle la réunification de la droite française autour de l'idéologie néo-libérale... même si cette toute fraîcbe symbiose intellectuelle recouvre toujours les plus âpres compétitions politiques et stratégiques.

Jean BAUDOUIN. — **« Gaullism » and « Chiraquisme », some thoughts on an impure inheritance.**

The scope and frequency of modification of theory that the RPR has been undertaking over the last three years, lead the political observer to wonder of « Chiraquisme » still owes anything to Gaullism. The RPR seems to be undergoing a remarkable ideological shift which is leading it towards neo-liberalism — the new dogmas : diminution of the role of the state, re-affirmation of transatlantic allegiances, new directions which move the party away from its Gaullist and bring it into line with the principal Western parties espousing liberalism.

RÉSUMÉ. — *L'ampleur et la fréquence des rectifications théoriques opérées par le RPR depuis trois ans provoquent naturellement le politiste sur le point de savoir si le « chiraquisme » emprunte encore quelque chose au gaullisme. Le RPR connaît à l'évidence une spectaculaire mutation thématique qui le tire vers les rivages du néo-libéralisme. Définition de nouveaux enjeux symboliques, disqualification de l'Etat, apologie des solidarités atlantiques, autant d'innovations qui l'éloignent de ses hérédités gaullistes pour le mettre à l'unisson des grands partis libéraux occidentaux.*